

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 780

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

848 784 286 RCS Saint Etienne.

MINERVA PARTICIPATIONS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 11010000.00 EUR.

Adresse : Z.I. du Buisson, Boulevard Sagnat, 42230 Roche-la-Molière.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION DATE DE L'ACTE : 29/11/2023 SOCIETE ABSORBANTE : ACOTEC, SAS au capital de 2.264.720 €, dont le siège social est à TOURS (37000) 8 rue de Balzac, immatriculée au Registre du Commerce de TOURS sous le numéro 408 639 243. SOCIETE ABSORBEE : MINERVA PARTICIPATIONS SAS à associé unique au capital de 11.010.000 € dont le siège social est à ROCHE LA MOLIERE (42230) ZI du Buisson - Boulevard Sagnat, immatriculée au Registre du Commerce de SAINT ETIENNE sous le numéro 848 784 286 - Montant de l'actif : 12.621.480 € - Montant du passif : 562.387 € - Apport net (comptable) : 12.059.093 € ACOTEC, société absorbante détenant la totalité des actions de MINERVA PARTICIPATIONS, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. DATE D'EFFET : 01/04/2023 Toutes les opérations actives et passives effectuées par MINERVA PARTICIPATIONS depuis la date du 01/04/2023 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par ACOTEC. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion, dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 du Code de Commerce et 261 du décret du 23/03/1967. Le projet de fusion a été déposé au greffe du TC de SAINT ETIENNE le 30/11/2023 pour MINERVA PARTICIPATIONS et au greffe du TC de TOURS le 30/11/2023 pour ACOTEC..